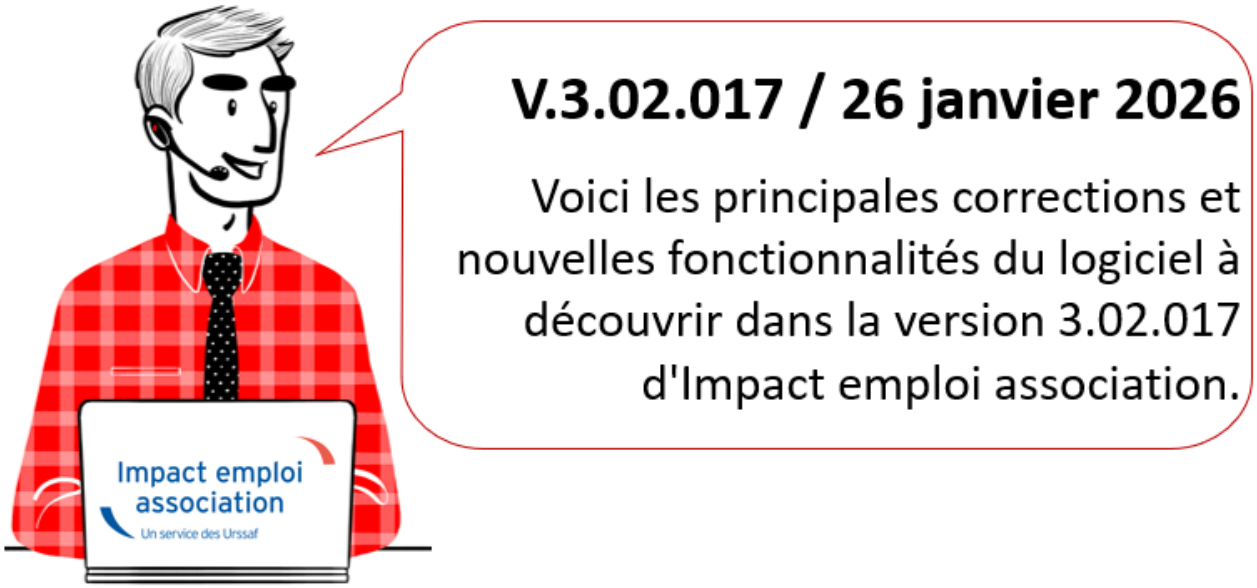
Lisez-moi V3.02.017 – 26 janvier 2026



Sommaire :

- Informations importantes
- Administratif salarié
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Autres déclarations
- Rappels
- Fiches à la une

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ Recalcul des bulletins 2026 – obligatoire

Suite à un reparamétrage de la fin des taux réduits, il convient de recalculer tout vos bulletins 2026 avant de créer vos fichiers DSN. Si vous ignorez cette action, vous aurez des écarts sur vos déclarations Urssaf.

Cela concerne uniquement les cotisations patronales.
Cela n'impacte pas la rémunération des salariés.

▶ Bulletins de février et suivants

Merci d'attendre une version corrective pour saisir vos bulletins de février et suivants.

▶ Dépôt DSN

L'onglet de dépôt de la DSN 2026 est ouvert.

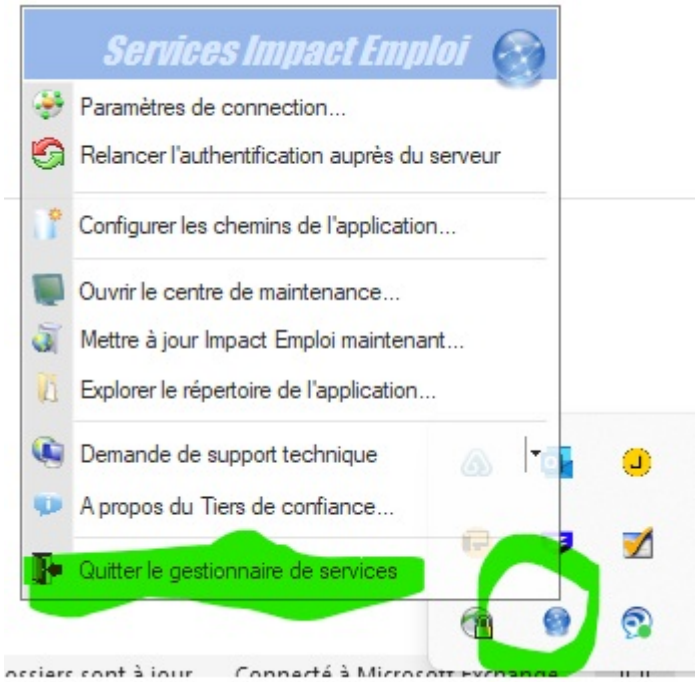
▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



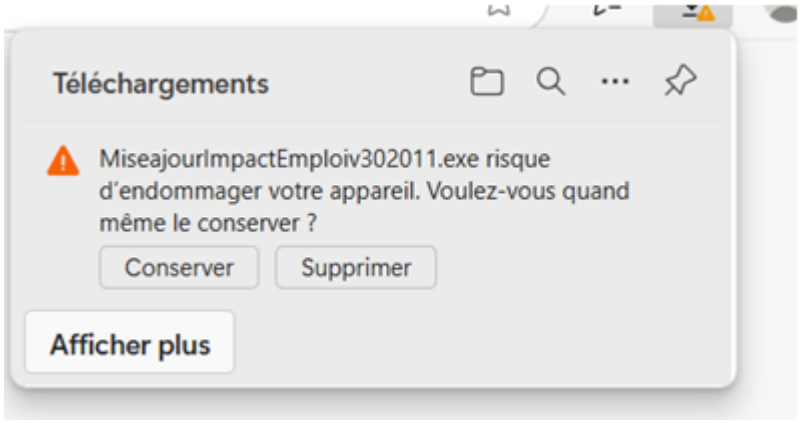
Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Pour le gestionnaire de service :



Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

Si vous rencontrez un message de sécurité de type :



Cliquer sur « Conserver »

RETOUR SOMMAIRE



PARAMETRAGE

▶ CCN familles rurales – Prévoyance

les cotisations de prévoyance ont été mises à jour

▶ Artistes -Thalie santé

La cotisation médecine du travail Thalie santé est développée.

Elle est reversée au partenaire Audiens via la DSN. Ainsi les informations déclaratives figurent sur la FPOC de la prévoyance.

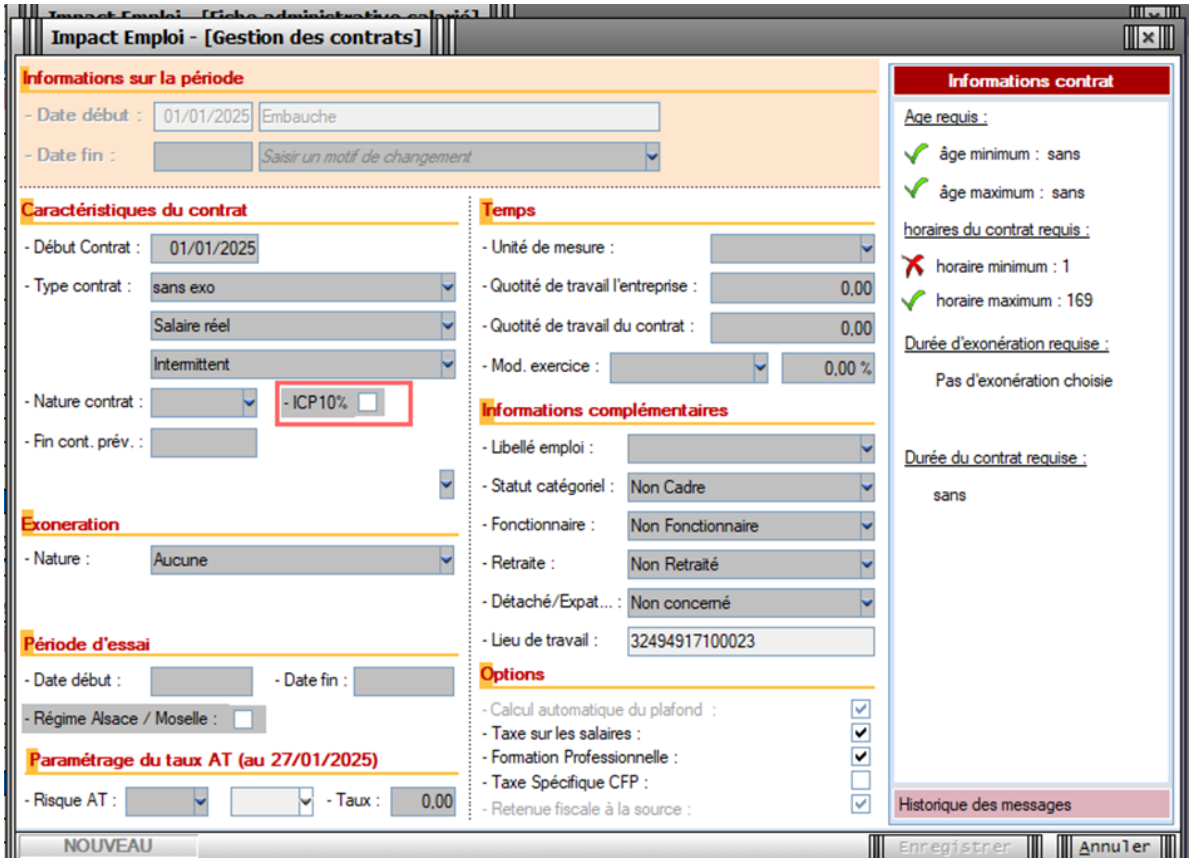
Il convient de créer un contrat Thalie dans le module prévoyance avec la caisse Audiens de sélectionnée.

▶CCN des acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)

Les cotisations prévoyance ont été mises à jour.

▶ Paramétrage contrat CDII

La coche ICP 10 % est cochée par défaut pour calculer le 10ème de la quotité de travail au titre de l'indemnité compensatrice de congés. Celle-ci ne peut être retenue dans le calcul de la réduction générale de cotisation.



Si vous n’optez pas pour la mensualisation du nombre d’heure au contrat. il convient de la décocher.

DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Les évolutions déclaratives DSN 2026 sont livrées.

CORRECTION D’ANOMALIES

▶ ICCP 10 %

L’anomalie est corrigée, vous pouvez recalculer vos bulletins.

▶ Complément maladie – bases forfaitaires

Le complément maladie ne se calcule plus. Vous pouvez recalculer vos

bulletins, pour annuler cette cotisation.

RETOUR SOMMAIRE



AUTRES DECLARATIONS

▶ DRA

L’aide au remplissage est disponible.

RETOUR SOMMAIRE



RAPPELS

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version DSN-Val 2026 à installer

Afin d’être en **conformité avec la norme DSN 2026**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **à installer** sur votre poste de travail.



Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l’outil de contrôle via le bouton orange de la barre d’outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2026 à partir du *portail DSN*.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d’installation et d’utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si le téléchargement ne s’exécute pas, nous vous recommandons d’utiliser un

autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

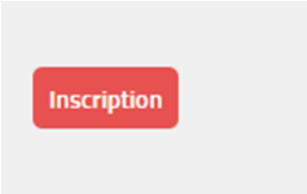
Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

Information: L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val,

▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.



▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**

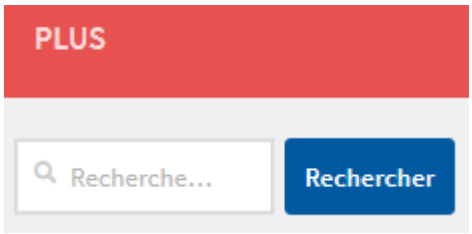
RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Changement de SIRET
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V3.02.016 – 15 janvier 2026



L’équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2026 !

Sommaire :

- Informations importantes
- Administratif salarié
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Autres déclarations
- Rappels
- Fiches à la une

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d’évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n’êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d’inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d’accueil.*



▶ Dépôt DSN

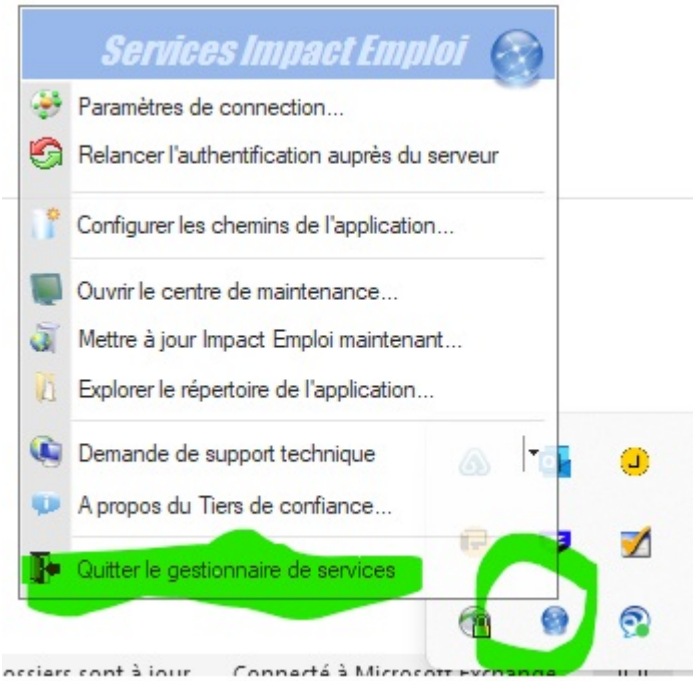
L'onglet de dépôt de la DSN 2026 sera ouvert fin janvier, lors de la livraison de la version 3.02.017.

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

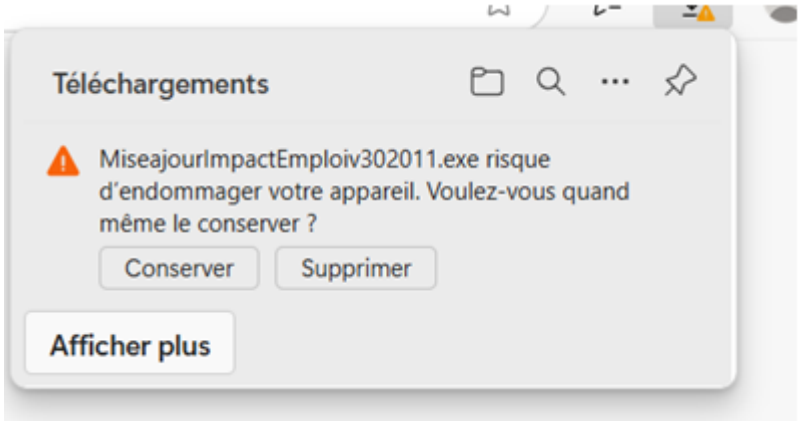
Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Pour le gestionnaire de service :



Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

Si vous rencontrez un message de sécurité de type :



Cliquer sur « Conserver »

RETOUR SOMMAIRE



▶ Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN…)-

Attention : Veillez à modifier manuellement les valeurs non paramétrées*(les taux de prévoyance, mutuelle non paramétrés , les taux retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées…)*.

Artiste : les contributions et cotisations salariales sont paramétrées. Il reste la cotisation santé patronale à paramétrer.

Vous pouvez d'ores et déjà calculer vos bulletins pour que le salaire soit versé. A la livraison de la prochaine version, il conviendra de recalculer les bulletins.

▶ RGDU (Réduction Générale Dégressive Unique) :

La nouvelle exonération patronale qui remplace la réduction générale dégressive est développée.

Dans l'attente de la mise à jour du BOSS, voici un lien pour retrouver toutes les informations de cette nouvelle exonération et son calcul : Réduction générale dégressive unique (RGDU) de cotisations patronales | Service Public Entreprendre

Focus concernant les CDII : Pour répondre à la consigne Urssaf, 10 % du montant des heures inscrites au contrat seront retirés du calcul pour l'application de la réduction générale.

Il convient de garder la case 10% ICP cochée pour mettre à jour le calcul.

▶ CCN des entreprises privées du spectacle vivant (IDCC 3090) :

La contribution CASVP est revalorisée.

▶ CCN Eclat : valeur du point :

A compter du 1er janvier 2026, **la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à 7.23 €**

A compter du 1er janvier 2026, **la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à 6.81 €**

▶ CCN du SPORT

- **Contribution patronale conventionnelle pour le paritarisme** :

A compter du 1er janvier 2026, le **taux de** la contribution patronale conventionnelle pour le paritarisme passe de 0.08 % à 0.09 %.

▶ CCN Familles Rurales

La **valeur du point** de la CCN Familles rurales est **revalorisé à 5.61 €**.

▸CCN Spectacle Vivant Privé

Les cotisations frais de santé pour les permanents ont été mises à jour.

Socle de base
1.44 % du PMSS au 1er janvier 2026

Annexe II
1.84% du PMSS au 1er janvier 2026

▸CCN des acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)

Les cotisations frais de santé et prévoyance ont été mises à jour.

RETOUR SOMMAIRE



Les évolutions déclaratives DSN 2026 ont été développées mais seront livrées dana la prochaine version.

RETOUR SOMMAIRE



▸ Taxe sur les salaires

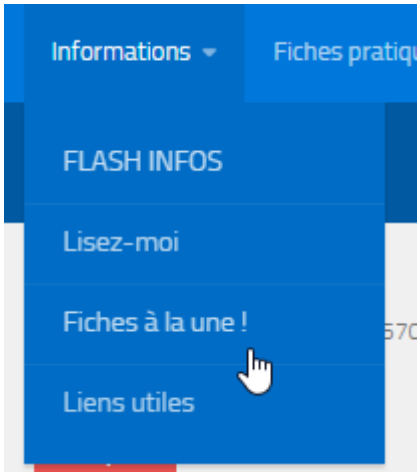
L'aide au remplissage est disponible, dans la gestion des déclarations, au niveau de l'onglet « Annuelles »

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Rubrique Flash Infos :

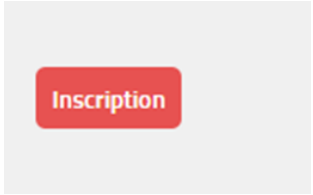
pensez à consulter très régulièrement la rubrique FLASH INFOS pour être informé des dates de mises à jour, problèmes Net-enteprises, …



▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.



▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons

et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**

RETOUR SOMMAIRE

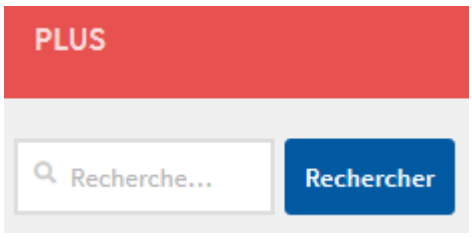


FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Ajouter un contrat de prévoyance
- Modification d'un contrat de prévoyance- au niveau de l'employeur
- Changement de SIRET
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



RETOUR
SOMMAIRE